



Nous sommes convoqués aujourd'hui pour un groupe de travail faisant suite à celui du 10 mars 2022.

3 fiches sont proposées à la discussion :

- ☐ Fiche 1 : Evolution de l'ingénierie pédagogique en formation initiale Scolarité des contrôleurs stagiaires 2022/2023.
- ☐ Fiche 2 : Le parcours apprenant compétences numériques (PACNUM).
- ☐ Fiche 3 : Le compte personnel de formation.

Nous reviendrons plus en détail sur le contenu des fiches durant le temps de débat qui leur est consacré au cours de ce GT.

Nous sommes étonnés que plusieurs fiches non examinées lors du précédent groupe de travail ne se

retrouvent pas à l'ordre du jour de celui d'aujourd'hui et notamment celle sur le tutorat des stagiaires. Nous souhaitons des explications.

La CGT Finances Publiques avait demandé un relevé de décision lors du Gt du 10 mars 2022.

Nous déplorons que l'administration s'en soit dispensée car les fiches discutées lors du précédent GT impactaient fortement les scolarités 2022/2023 des Inspecteurs Stagiaires et des Contrôleurs Stagiaires.

La moindre des choses aurait été de revenir vers les organisations syndicales pour qu'elles puissent disposer des changements actés par l'administration. Mais même ça ne semble plus couler de source dans le cadre du dialogue social !

Pour étayer nos propos, derrière le titre mystère/pompeux de la fiche numéro 1 se cache en réalité la mise en place d'une journée de cours en autonomie pour les contrôleurs stagiaires (dès la rentrée d'octobre) évoquée lors du GT précédent.

Nous découvrons aujourd'hui, à moins de 3 semaines de l'arrivée des CS, que ce dispositif sera mis en place en octobre sans avoir pris le temps de tester/expertiser la faisabilité de ce changement de paradigme en termes de pédagogie notamment.

Encore une fois, ce sont les stagiaires qui vont essuyer les plâtres et se verront pénalisés si le dispositif n'est pas efficient dès sa mise en place. Et malheureusement l'expérience de la crise Covid ne nous pousse pas à l'optimisme....

De manière constante, les retours d'expériences des 2 dernières années mettent en exergue le rôle majeur d'une scolarité en présentielle. Même en faisant l'impasse sur les innombrables problèmes de connexion et d'ordre technique les stagiaires ont eu beaucoup de difficultés à assimiler, maîtriser un enseignement décontextualisé.

L'assimilation des cours en autonomie prend bien plus de temps que celui calibré pour les séances. Les remontées que nous avons eu, font état de l'absolue nécessité d'une interaction stagiaires/stagiaires et apprenants/sachants pour assimiler les connaissances.

Encore une fois, ce seront les chargés d'enseignements surchargés de travail lié du fait de la période COVID et de la mise en place de la formation rénovée des contrôleurs stagiaires qui sont mis à contribution, les retours sont des plus alarmants : les profs ne connaissent toujours pas les cours/matières à digitaliser pour la partie Bloc fonctionnel et le nombre d'heure exact à digitaliser. Il semblerait d'ailleurs que cette volumétrie ait été sous évaluée. Enfin et vous le savez, la fatigue se fait sentir dans les équipes et la santé des agents est en jeu !

La CGT Finances Publiques est opposée à une formation initiale en distanciel, qui pénalise les chargés d'enseignements comme les agents en formation initiale.

Concernant la rentrée des inspecteurs stagiaires, nous dénonçons le délai beaucoup trop court pour rédiger leur demande de 1ère affectation qui revêt une importance capitale tant en matière d'affectation géographique pour les 2 voir 3 ans à venir qu'en termes d'apprentissages métiers. Un délai supplémentaire avec des créneaux libérés dans leur planning doit leur être accordé.

Nous dénonçons également l'attitude mesquine de la direction de l'ENFiP qui a décidé de manière unilatérale de diminuer par 2 le nombre de jours où les organisations syndicales aurait à disposition un stand d'accueil des stagiaires dans les établissements de l'ENFiP. Nous avons été obligés de saisir la direction générale pour obtenir les 3 jours de stand pour cette rentrée. Ce qui signifie en clair que l'année prochaine ce ne sera plus le cas !!

Cette année et pour les années à venir, au vu de la volumétrie de stagiaires accueillis dans les établissements, nous insistons sur l'importance de l'accompagnement tant en termes de logement que d'accueil des agents chargés de famille.

Nous insistons également sur le recrutement de chargés d'enseignements en rapport avec le

nombre croissant de stagiaires et la constitution d'un véritable vivier.

Concernant les agents en situation de handicap, nous tenons à dénoncer une situation ubuesque concernant l'attribution des 1/3 temps accordés pour passer les épreuves des concours.

Ces collègues (pour certains recrutés contractuels en situation de handicap, dont le poste est souvent aménagé pour tenir compte de leur situation personnelle) se voient obligés pour chaque 1/3 temps demandé pour passer un concours, de devoir payer une visite médicale devant un médecin désigné par l'administration, alors que cette formalité pourrait être délivrée par le médecin de prévention.

Enfin, comment ne pas terminer nos propos liminaires en évoquant les difficultés auxquelles sont confrontés les lauréats de concours qui débutent leur carrière à la DGFIP par leur formation initiale....

A se demander si la DGFIP qui souvent manque d'attractivité et peine à recruter, ne fait pas tout pour faire fuir celles et ceux qui réussiraient les concours.

Alors même que les pouvoirs politiques en place multiplient les aides diverses envers les foyers les plus fragiles, la DGFIP recrute des agents qu'elle ne paie pas de suite, qui bénéficient d'une prise en charge au rabais de leurs frais de scolarité, qui forcément ne bénéficient pas immédiatement des aides liées à leur installation et pour lesquelles les directions locales ont parfois du mal à faire des avances de frais, bref, la DGFIP recrute mais n'est pas à la hauteur lorsqu'il s'agit de rémunérer des nouveaux collègues.

Pour la CGT Finances Publiques :

- ☐ **il est urgent de revaloriser les indemnités de scolarité, non réévaluées depuis 2006,**
- ☐ **il est urgent de préparer l'arrivée des lauréats externes à la DGFIP en préparant en amont leur dossier administratif et ainsi les rémunérer dès leur arrivée,**
- ☐ **il est urgent de revoir l'accès aux aides sociales offertes aux stagiaires.**

fichiers:



[Télécharger dl_gt_forpro_du_8_09_22_15_09_22.pdf](#) (491.79 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[GT 2022](#)

[ENFiP / Formation Professionnelle](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank